

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 18-05 DU 21 JUIN 2018

relative à l'élection au conseil d'administration d'un représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article R. 213-33 du Code de l'environnement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 17-15 du 6 décembre 2017,

Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 21 juin 2018.

DÉLIBÈRE

Article unique :

est élu administrateur de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- pour le collège des usagers :

M. Alexis TAHEUT	au poste réservé au représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture
------------------	--

La Secrétaire
du comité de bassin



Patricia BLANC

Le Président
du comité de bassin



François SAUVADET